

**FIPD 2023\_PYRÉNÉES-ORIENTALES**  
**SÉCURISATION DES SITES SENSIBLES**  
**AU REGARD DU RISQUE TERRORISTE**  
**Constitution du dossier - demande de subvention**

*Liste non exhaustive : peut être complétée par tout autre document que le porteur de projet juge utile à sa demande*


Plateforme de dépôt des dossiers :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipd-2023-securisation-des-sites-sensibles-prog-k-prefecture-des-pyrenees-orientales>

Site Internet de la préfecture des Pyrénées-Orientales

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/FIPD-2023/Appel-a-projets-Programme-K-securisation-des-sites-sensibles>

**PIÈCES À FOURNIR**

- demande officielle du maître d'ouvrage sollicitant une subvention, précisant le caractère prioritaire du dispositif, le montant de la subvention souhaitée.
- CERFA 12156\*06 } *demande de subvention valables pour toutes les structures,*
- contrat d'engagement républicain (CER) complété et signé,
- plan de financement, capacité financière du maître d'ouvrage, cofinancements,
- étude ou diagnostic du référent sûreté ayant conduit à finaliser le projet,
- devis détaillé récent établi par un prestataire, daté et signé,
- si installation de caméras de vidéoprotection, l'arrêté préfectoral d'autorisation d'installation du système de vidéoprotection (*obligatoire pour le versement de la subvention*)
-  *En cas d'attente de la décision, fournir la copie de la demande adressée au pôle ordre public de la préfecture (CERFA 13806\*03),*
- nature du projet et raisons justifiant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection,
  - ✓ création ou extension (dans ce cas préciser l'existant),
  - ✓ nombre de caméras,
  - ✓ plan d'implantation des caméras, leur positionnement et leurs champs de vision,
  - ✓ finalités.
- délégation de signature si la demande n'est pas signée par le représentant légal,
- RIB,
- tout élément que vous jugerez utile de porter à la connaissance du service instructeur.